

Diplôme Étudiant – Entrepreneur (D2E)

RÈGLEMENT DES ÉTUDES

A compter de l'année universitaire 2021

DOMAINE : Droit, Économie, Gestion

Code et spécialité de la discipline de référence et du secteur disciplinaire : Sciences de Gestion – Code Sise 39

DIPLÔME : Étudiant-Entrepreneur

Régime/ Modalités :

Régime : formation initiale et formation continue

Modalités : mixte, pédagogie inversée

GESTIONNAIRE DE SCOLARITÉ DE LA FORMATION : IAE

I – Dispositions générales

Article 1 : Définition et objectifs de la formation

1.1 : Le Diplôme Etudiant-Entrepreneur (D2E) s'adresse en priorité aux étudiants de -28 ans

ayant obtenu le statut national Etudiant-Entrepreneur auprès du comité d'engagement du Pôle Etudiant Pour l'Innovation, le Transfert et l'Entrepreneuriat Nouvelle-Calédonie (PEPITE NC).

Ces étudiants peuvent être en cours d'étude dans un établissement rattaché au PEPITE NC. Il s'adresse aussi à des jeunes diplômés ayant obtenu le statut national étudiant entrepreneur et s'inscrivant dans ce contexte au D2E.

La création de ce D2E s'inscrit dans le cadre national du Plan Etudiants Pour l'Innovation, le Transfert et l'Entrepreneuriat (PEPITE) et de la circulaire de Madame la Ministre du 21 mai 2014 sur le statut Etudiant-Entrepreneur et la charte nationale du Diplôme Etudiant-Entrepreneur.

L'objectif du D2E est de fournir un cadre administratif et un contenu pédagogique pour accompagner l'étudiant entrepreneur.

Le D2E et le statut national Etudiant-Entrepreneur apportent :

- un statut et une couverture sociale à l'étudiant ou au jeune diplômé entrepreneur,
- la possibilité s'il est en formation de substituer son projet au stage normalement prévu,
- la possibilité de valoriser l'acquisition du D2E en ECTS dans le diplôme national où est inscrit l'étudiant (notamment validation du stage et autres UE, EC ou modules, sous réserve de validation par l'établissement),
- un droit de césure dans la formation du diplôme national où est inscrit l'étudiant,
- un double accompagnement enseignant + praticien,
- l'accès à des modules de formation proposés « sur mesure » en fonction de la nature du projet et de la formation de l'étudiant (modules mis en place par le PEPITE ou par les établissements du PEPITE). Il s'agit donc d'un D2E « inversé » qui met au premier rang le projet et l'accompagnement. Il propose des enseignements à la carte en fonction des préconisations des tuteurs après entretien avec le candidat et examen de son projet et de son parcours,
- l'accès aux ressources documentaires et outils mis à disposition par le PEPITE

- l'accès au réseau des partenaires du PEPITE de l'accompagnement et du financement de la création et de la reprise d'entreprise
- Le travail en ateliers thématiques permettant les échanges avec les autres étudiants entrepreneurs et le travail collaboratif. Ce travail en atelier favorise l'existence d'une communauté de jeunes étudiants entrepreneurs ainsi que la mise en commun des expériences et des questions, ceci pour des projets très variés.

1.2 : Compétences et objectifs professionnels

Le dispositif du D2E est orienté autour de l'accompagnement individualisé de l'étudiant par un enseignant et un praticien dans le cadre de la consolidation de son projet entrepreneurial, en intégrant le contexte parfois d'une équipe entrepreneuriale. Cette année est consacrée à acquérir ou approfondir des connaissances, de l'expérience professionnelle et/ou personnelle et à construire de façon robuste le projet entrepreneurial afin de faciliter le passage à l'acte. En fonction de son profil, de son projet et de ses compétences, il lui sera proposé de suivre des modules de formation en entrepreneuriat et innovation accessibles au sein des établissements du PEPITE.

Les compétences visées par le D2E sont les suivantes :

Compétences transversales attendues

- Esprit d'initiative : se renseigner, trouver les informations et les personnes ressources, se constituer un réseau
- Leadership : savoir convaincre / savoir mobiliser et conduire des équipes ou partenaires
- Expérimentation du tâtonnement pour faire émerger la nécessité de persévérer
- Confrontation à la réalité : tirer tout ce que l'on peut du milieu dans lequel on veut insérer son projet, source de problèmes/contraintes et de solutions/ressources
- L'ouverture, le rêve, la curiosité, la divergence puis la recherche du possible, du concret, du faisable
- Savoir concevoir
- Savoir être et maîtriser sa communication dans l'équipe
- Produire collectivement un document cohérent et professionnel
- Capacité de projection, de transposition et d'adaptation professionnelles en découvrant le monde des affaires

Compétences de gestion attendues

- Créativité : comment susciter des idées (méthodes, état d'esprit, exercices), s'ouvrir au processus d'innovation
- Structurer un projet, construire un scénario, évaluer différents scénarii, évaluer l'idée et la cohérence du projet
- Analyser un marché et la dynamique concurrentielle, définir une opportunité stratégique, intégrer le contexte sociétal et environnemental
- Construire un modèle d'affaires intégrant une approche financière dans le temps (prix de revient, point mort, compte de résultats, bilans, tableaux de financement, flux de trésorerie, besoins en fond de roulement)
- Financer un projet (sources et coût ; banques, fonds propres, fonds publics, partenariats)
- Identifier et organiser des moyens à mettre en œuvre (marketing et offre commerciale, techniques, ressources humaines)
- Protéger un projet (propriété intellectuelle) et maîtriser les fondamentaux juridiques (droit des affaires, droit du travail et droit des sociétés)
- Développer une vision stratégique du projet intégrant un déploiement stratégique et opérationnel
- Savoir être et communiquer auprès des professionnels
- Apporter une expertise entrepreneuriale : leadership et management.

1.3 Métiers cibles

Créateur et repreneur d'entreprise.

Code ROME : M1302 - Direction de petite ou moyenne entreprise

Article 2 : Conditions d'accès

2.1 : Recevabilité des candidatures

L'inscription en D2E est subordonnée à l'obtention du statut national d'Étudiant-Entrepreneur instruit par le comité d'engagement du PEPITE NC. Le comité d'engagement comporte notamment des représentants des établissements du PEPITE, des représentants des réseaux d'accompagnement et de financement, des entrepreneurs.

L'admission est définie par le comité d'engagement du PEPITE NC en accord avec les établissements d'origine des étudiants et l'établissement portant le D2E.

La sélection porte sur la qualité du projet (réalité, qualité et ampleur du projet entrepreneurial) et non sur les diplômes détenus par le candidat.

L'étudiant qui souhaite demander une inscription au D2E devra transmettre son dossier instruit et validé par le comité d'engagement du PEPITE NC.

2.2 : Admission des candidatures

L'obtention du statut national Étudiant-Entrepreneur autorise l'inscription en D2E.

Le niveau minimum requis est le baccalauréat ou équivalent. Tous les domaines de formation sont admis.

Le public visé : étudiants en cours de formation et jeunes diplômés, en priorité de moins de 28 ans, ayant un projet de création d'activité.

2.3 : Capacité d'accueil

La capacité d'accueil est fixée à 20 étudiants chaque année.

2.4 : Droits d'inscription

Les étudiants s'acquittent d'un droit d'inscription s'élevant à 55.000 XPF, s'ils ne sont pas déjà inscrits dans une formation à l'UNC ou au sein d'un établissement fondateur du PEPITE NC.

Les étudiants déjà inscrits dans une formation à l'UNC ou au sein d'un établissement fondateur, et ceux ayant obtenu une bourse sur critères sociaux, versée par le Vice-Rectorat de la Nouvelle-Calédonie sont exonérés du versement de ce droit.

Les étudiants de moins de 28 ans doivent justifier d'une couverture maladie (CAFAT) et d'une complémentaire santé (mutuelle) au moment de leur inscription.

II – Organisation des enseignements

Article 3 : Organisation générale des enseignements et de l'accompagnement

Le dossier de candidature et l'audition pour l'obtention du statut national Étudiant-Entrepreneur auprès du comité d'engagement du PEPITE NC servira aussi de dossier d'inscription et de suivi au D2E.

Le suivi de l'étudiant se fera par deux tuteurs, un enseignant (tuteur académique) et un professionnel (entrepreneur, chargé de mission de structures d'accompagnement et de financement).

Le D2E est d'abord une formation inversée basée sur l'accompagnement du projet de l'étudiant avec une volonté de validation de ses compétences.

Il sera possible de mutualiser des enseignements en intégrant des étudiants entrepreneurs en D2E dans des cours existants dans les établissements ou de mixer les publics dans les formations (formation tout au long de la vie, alternance...).

Le D2E est composé de deux UE :

- **L'UE1 - Fondamentaux de la création d'entreprise** porte sur l'acquisition de connaissances et compétences dans les thématiques liées à la création effective. La diversité des publics (du bac à bac+8, des formations disciplinaires d'origine, de la maturité du projet) ne permet pas de définir le programme de formation a priori. Les étudiants suivent un certain nombre de cours, séminaires et ateliers, choisis en concertation avec le responsable pédagogique et le chargé de mission du PEPITE NC et listés dans le contrat d'études annexé au présent règlement.
- **L'UE2 - Pratique de la création d'entreprise** correspond à l'élaboration du projet entrepreneurial. Elle donne lieu à des réunions de travail avec les deux tuteurs et des présentations régulières de l'état d'avancement du projet. Elle se concrétise par la rédaction d'un business plan.

Ce parcours de formation repose sur les ressources pédagogiques existantes dans les établissements, les ressources développées au plan national du réseau des PEPITE et des ressources développées au sein du PEPITE NC avec ses partenaires, auxquelles pourront participer les étudiants entrepreneurs inscrits en D2E en fonction de leur profil et de leurs besoins.

Ainsi, ils pourront notamment :

- Avoir accès au site 'Connaissances de base sur le monde de l'entreprise', réalisé par la FNEGE www.educentreprise.fr
- Suivre les modules de formation en ligne du PEPITE BEELYS
- Avoir accès aux outils CCI mis à disposition (Tuto sur la création d'entreprises « Info création », Intégration dans réunions d'information création d'entreprise, CCI Business Builder (outil en ligne pour faire business plan), Atelier préalable à l'immatriculation, mise à disposition de statistiques et études (observatoires), RDV personnalisé en création d'entreprise, suivi ponctuel de la part du service création entreprise, Ouverture de compte bancaire professionnel BCI et BNP, RDV avocat, accès privilégié à une offre catalogue, accès privilégié sur les événements CCI (Rendez-vous de l'économie, ...), ...
- Participer aux ateliers et formations mises en place par les partenaires du PEPITE NC, par exemple : SPI - Stage Préparatoire à l'Installation (CMA), Itinéraire Créa'Sud (ateliers individuels ou en groupe basés sur le développement personnel, coaching, bilan de compétences entrepreneuriales,... offerts par Initiative NC), modules « construire une relation de confiance avec son banquier » et « quels financements pour les entreprises »(Banque de Nouvelle-Calédonie), accès au catalogue de formation de la CANC (Chambre d'agriculture de Nouvelle-Calédonie)
- Participer à des réunions d'information relative à la création d'entreprise (CCI, CMA notamment), à des journées de présentation des dispositifs d'incubation (ADECAL, Agence calédonienne de l'innovation)
- Bénéficier d'une assistance au FabLab et au studio audiovisuel de l'UNC.

Article 4 : Durée de la formation

La formation a une durée d'un an. Cette durée peut être prolongée pour finaliser le projet en cas de besoin. La réinscription dans le diplôme est donc possible dès lors que le SNEE est renouvelé. L'étudiant devra payer des droits d'inscription pour l'année N+1.

III – Contrôle des aptitudes et des connaissances

Article 5 : Modalités d'évaluation

L'UE1 est validée sur la base de l'assiduité et de la participation aux enseignements, ateliers et animations relatifs au parcours prescrit. Cette validation tient compte de l'engagement de l'étudiant dans son projet tout au long de l'année.

L'évaluation de cette assiduité et implication est faite par les deux tuteurs, les enseignants responsables des enseignements suivis, le responsable pédagogique du D2E et le chargé de mission PEPITE.

L'UE2 est évaluée par :

- Un business plan ou plan d'affaire (50%) : rapport opérationnel (preuve du concept, prévisionnel de création et répartition de valeur, acquisition et financement de ressources)
- Une soutenance du projet entrepreneurial (50%) : cette soutenance consiste en la validation et l'évaluation de la crédibilité de la partie opérationnelle. Cette soutenance est évaluée par un jury de trois personnes minimum (les deux tuteurs, et un externe, enseignant ou praticien).

L'évaluation de cette UE (rapport et soutenance) peut être partagée avec des enseignants de la formation principale de l'étudiant afin de favoriser la valorisation en ECTS du D2E dans le diplôme national principal où est inscrit l'étudiant : note de rapport et soutenance en substitution de la note de stage et à d'autres UE de la maquette pédagogique principale. Cette disposition sera formalisée dans un contrat d'études signé par le responsable pédagogique du D2E, le responsable du diplôme national et l'étudiant, ce document sera à conserver jusqu'au jury du diplôme national.

Article 6- Jury :

Le jury de D2E est arrêté par le président de l'université sur proposition du directeur de PEPITE. Il est composé du directeur du PEPITE, du responsable pédagogique du D2E et des représentants des professionnels engagés dans la formation.

Le comité d'engagement du PEPITE jouera donc un rôle de comité pédagogique et de perfectionnement du D2E.

Les décisions du jury, en ce qui concerne les notes et le résultat final, sont définitives et sans appel.

IV- Résultats

Article 7 : Réinscription - Conservation de notes

La réinscription est autorisée si elle s'avère nécessaire pour un projet entrepreneurial nécessitant un délai de plus d'un an pour le passage à l'acte.

Article 8 : Admission au diplôme

8.1- Diplôme

Le diplôme est validé lorsque l'UE 1 est validée et que la moyenne de l'UE 2 est supérieure ou égale à 10/20.

L'obtention du diplôme doit faciliter la valorisation de ce diplôme dans le diplôme principal en cours de l'étudiant comme la substitution du projet entrepreneurial au stage ou au projet de fin d'études, sous réserve de l'accord de l'établissement d'origine.

8.2- Règles d'attribution des mentions

Des mentions sont attribuées au D2E sur la note de l'UE 2:

- Mention « très bien » : Moyenne $\geq 16/20$,
- Mention « Bien » : Moyenne $\geq 14/20$ et $< 16/20$,
- Mention « Assez Bien » : Moyenne $\geq 12/20$ et $< 14/20$,

ANNEXE D2E
Contrat d'études

Nom:	
Prénom:	
Numéro étudiant UNC:	
Si autre inscription dans le supérieur :	
Établissement :	Diplôme préparé :

Liste non exhaustive (*) des Enseignements ouverts aux étudiants relevant du statut national étudiant entrepreneur : Ateliers, activités, suivis dans le cadre de l'UE 1 du DU D2E, choisis en concertation avec le responsable pédagogique et le chargé de mission du PEPITE NC parmi :

- 1) Design Thinking ou créativité (Adecal, intervenant extérieur ou jeu Tech'it) – 4H
- 2) Posture entrepreneuriale (Initiative NC) - 8H
- 3) Comment innover ? C'est quoi innover en Nouvelle Calédonie (Adecal) – 2H
- 4) Savoir parler de son projet : le pitch (VR)– 2H
- 5) Rencontre avec des entrepreneurs c'est quoi l'entrepreneuriat (Adecal) – 2H
- 6) Ecosystème Calédonien (intervenant extérieur) – 2H
- 7) Comment répondre à un besoin marketing et Etude de marché (VR) – 10H
- 8) Gestion de projet (VR) – 6H
- 9) Les outils informatiques pour faciliter mon travail d'entrepreneur (VR) – 2H
- 10) Le leadership et savoir s'entourer (VR) – 2H
- 11) Financer son projet (VR) – 4H
- 12) Business Model (VR) – 4H
- 13) Savoir communiquer les outils (VR) – 2H
- 14) Savoir communiquer avec les journalistes (VR) – 2H
- 15) Faire connaître et accélérer mon projet growth hacking (Adecal) – 2H
- 16) Atelier juridique s'associer, monter sa boîte (VR) – 2H
- 17) RDV individuels (70h) Compter environ 4h par projet
- 18) Présence Ateliers CCI et cafés sans filtre
- 19) Présence au startup week end EGC
- 20) Présence Semaine de l'industrie
- 21) Présence à des visites formelles et/ou Salon étudiant

() cette liste pourra être complétée par de nouveaux ateliers au vu des besoins des étudiants entrepreneurs. Ils seront pris en charge par l'UNC dans le cadre de la formation du diplôme DU D2E.*

ou/et enseignements existants dans le catalogue des formations de l'UNC ou autres établissements, préciser :

Intitulé et Code EC	Nom Établissement	Diplôme de rattachement	Commentaires

Substitution de la note du D2E à la note de stage, projet et / ou d'autres UE, EC ou modules de la maquette pédagogique du diplôme national préparé :

Intitulé et Code EC	Nom Établissement	Diplôme de rattachement	Commentaires

Engagement	Nom	Date	Signature	Commentaire(s)
Responsable pédagogique du diplôme national				
Responsable pédagogique du D2E				
Chargé(e) de mission PEPITE				
Étudiant				
Responsable de l'établissement de l'inscription principale				